

and intolerable increase in government spending of 20 percent at a time when the government itself is calling for restraint at 6 percent, all of which results in a squeeze on pensioners, mothers and the unemployed and perpetuates high inflation and high interest rates, this House is of the opinion that the only effective method of restoring confidence in the economy and giving Canadians hope for the future is the immediate resignation of the government."

And debate continuing;

A Message was received from the Senate informing this House that the Senate has passed Bill C-115, An Act to establish a national program for occupational training, without amendment.

*(Proceedings on Adjournment Motion)*

At 10.00 o'clock p.m., the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed pursuant to Standing Order 40(1);

After debate, the question was deemed to have been adopted.

*Changes in Committee Membership*

Notice having been filed with the Clerk of the House pursuant to Standing Order 65(4) (b), membership of Committees was amended as follows:

Mr. Harquail for Mr. Bloomfield on the Standing Committee on Transport.

Mr. Gourd (Argenteuil—Papineau) for Mr. Dion on the Standing Committee on Transport.

Mr. Campbell (LaSalle) for Mr. Lapointe (Beauce) on the Standing Committee on Transport.

Mr. Bossy for Mr. Gourd (Argenteuil—Papineau) on the Standing Committee on Transport.

*Returns and Reports Deposited with the Clerk of the House*

The following papers having been deposited with the Clerk of the House were laid upon the Table pursuant to Standing Order 41(1), namely:

By Mr. Blais, a Member of the Queen's Privy Council,—Report under the Corporations and Labour Unions Returns Act (Part II—Labour Unions) for the year 1980, pursuant to subsection 18(1) of the Act, chapter C-31, R.S.C., 1970. (English and French.)—Sessional Paper No. 321-1/115E.

tation totalement irréaliste et intolérable de 20% des dépenses gouvernementales à une époque où le gouvernement réclame un plafond de 6%, situation qui écrase les retraités, les mères et les chômeurs, et qui perpétue les taux élevés d'inflation et d'intérêt, la Chambre est d'avis que le seul moyen efficace de rétablir la confiance dans l'économie et de permettre aux Canadiens d'avoir espoir dans l'avenir est la démission immédiate du gouvernement.»

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-115, Loi constituant un programme national de formation professionnelle.

*(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

A vingt-deux heures, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Harquail en remplacement de M. Bloomfield sur la liste des membres du Comité permanent des transports.

M. Gourd (Argenteuil—Papineau) en remplacement de M. Dion sur la liste des membres du Comité permanent des transports.

M. Campbell (LaSalle) en remplacement de M. Lapointe (Beauce) sur la liste des membres du Comité permanent des transports.

M. Bossy en remplacement de M. Gourd (Argenteuil—Papineau) sur la liste des membres du Comité permanent des transports.

*États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Blais, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport aux termes de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, Partie II—Syndicats ouvriers—pour l'année civile 1980, conformément au paragraphe (1) de l'article 18 de cette Loi, chapitre C-31, S.R.C., 1970. (Textes